



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

"CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU"

FR2100311 (N° régional 66)

-

Tome 2



Ingénierie de l'Environnement & de l'Aménagement

Institut d'Écologie Appliquée sarl

Janvier 2013

SOMMAIRE

ANNEXE I : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉSIGNATION DE COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE DU BOIS D'AJOU

ANNEXE II : EXTRAITS DE LA DIRECTIVE HABITATS

ANNEXE III : FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES (FSD)

ANNEXE IV : PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

ANNEXE V : ZNIEFF N° 210001006 - FORÊT DOMANIALE DE VAL D'AJOU ET CAMP MILITAIRE DE BRIENNE

ANNEXE VI : ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE : ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE

ANNEXE VII : FICHES DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ANNEXE VIII : RELEVÉS DES ESPÈCES VÉGÉTALES PAR HABITATS NATURELS

ANNEXE IX : MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA PATRIMONIALITÉ ET DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

ANNEXE X : LISTE DES ESPÈCES À FAVORISER

ANNEXE I :

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉSIGNATION DE COMITÉ
DE PILOTAGE DU SITE DU BOIS D'AJOU**

ARRÊTÉ n° 1856/DEF/EM/DIVSOUT/BSI/URB du 3 avril 2007

Portant composition du Comité de pilotage
du site Natura 2000 « **Camp militaire du Bois d'Ajou** »
N° européen : FR2100311 n° régional : 66

Le général de corps d'armée,
commandant la région terre Nord-Est,
commandant les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne,

et

le préfet de l'Aube

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R414-10 ;

Vu l'avis de la Direction régionale de l'environnement ;

ARRÊTENT :

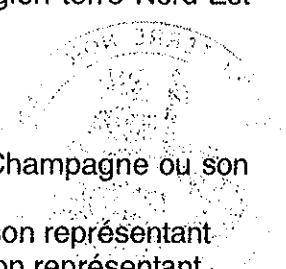
Article 1 : Il est institué un Comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR2100311 « **Camp militaire du Bois d'Ajou** ».

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral après avis du commandant la région terre Nord-Est.

Article 2 : Le comité de pilotage, présidé par le général commandant la région terre Nord-Est ou son représentant, est composé comme suit :

Armée :

- M. le général, directeur régional du génie ou son représentant
- M. le colonel, directeur de l'établissement du génie de Châlons-en-Champagne ou son représentant
- M. le colonel, commandant le 1^{er} régiment du matériel de Woippy ou son représentant
- M. le commandant, chef du détachement de Brienne-le-Château ou son représentant
- M. le chef de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-Est
- Mme le chef de la cellule urbanisme de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-Est



Services de l'état :

- M. le préfet du département de l'Aube ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de l'Aube ou son représentant

Etablissements publics :

- M. le directeur de l'agence départementale de l'Aube de l'office national des forêts ou son représentant
- M. le délégué régional du conseil supérieur de la pêche ou son représentant
- M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

Collectivités territoriales :

- M. le président du conseil régional ou son représentant
- M. le président du conseil général ou son représentant
- M. le Maire de Brienne-la-Vieille ou son représentant
- M. le Maire de Brienne-le-Château ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes du Briennois ou son représentant

Organismes scientifiques :

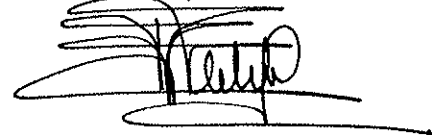
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux, délégation Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant

Article 3 : Le général commandant la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin officiel édition méthodique et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage

Fait à Metz,

Fait à Troyes, le 3 juillet 2007

Le Préfet,



Nacer MEDDAH



ANNEXE II :

EXTRAITS DE LA DIRECTIVE HABITATS

▼B

considérant que l'éducation et l'information générale relatives aux objectifs de la présente directive sont indispensables pour assurer sa mise en œuvre efficace,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Définitions

Article premier

Aux fins de la présente directive, on entend par:

- a) *conservation*: un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable au sens des points e) et i);
- b) *habitats naturels*: des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles;
- c) *types d'habitats naturels d'intérêt communautaire*: ceux qui, sur le territoire visé à l'article 2:
 - i) sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle
 - ou
 - ii) ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte
 - ou
 - iii) constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des neuf régions biogéographiques suivantes: alpine, atlantique, de la mer Noire, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique et steppique.

▼M3**▼B**

Ces types d'habitats figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe I;

- d) *types d'habitats naturels prioritaires*: les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I;
- e) *état de conservation d'un habitat naturel*: l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2.

«L'état de conservation» d'un habitat naturel sera considéré comme «favorable» lorsque:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension
- et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible
- et

▼B

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i);
- f) *habitat d'une espèce*: le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique;
- g) *espèces d'intérêt communautaire*: celles qui, sur le territoire visé à l'article 2, sont:
- i) en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental
 - ou
 - ii) vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace
 - ou
 - iii) rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie
 - ou
 - iv) endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.

Ces espèces figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe II et/ou IV ou V;

- h) *espèces prioritaires*: les espèces visées au point g) i) et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2. Ces espèces prioritaires sont indiquées par un astérisque (*) à l'annexe II;
- i) *état de conservation d'une espèce*: l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2;
- «L'état de conservation» sera considéré comme «favorable», lorsque:
- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient
 - et
 - l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible
 - et
 - il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme;
- j) *site*: une aire géographiquement définie, dont la surface est clairement délimitée;
- k) *site d'importance communautaire*: un site qui, dans la ou les régions biogéographiques auxquelles il appartient, contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat naturel de

▼B

l'annexe I ou une espèce de l'annexe II dans un état de conservation favorable et peut aussi contribuer de manière significative à la cohérence de «Natura 2000» visé à l'article 3, et/ou contribue de manière significative au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction;

- l) *zone spéciale de conservation*: un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné;
- m) *spécimen*: tout animal ou plante, vivant ou mort, des espèces figurant à l'annexe IV et à l'annexe V, toute partie ou tout produit obtenu à partir de ceux-ci ainsi que toute autre marchandise dans le cas où il ressort du document justificatif, de l'emballage ou d'une étiquette ou de toutes autres circonstances qu'il s'agit de parties ou de produits d'animaux ou de plantes de ces espèces;
- n) *comité*: le comité établi en vertu de l'article 20.

Article 2

1. La présente directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des États membres où le traité s'applique.
2. Les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.
3. Les mesures prises en vertu de la présente directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces*Article 3*

1. Un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé «Natura 2000», est constitué. Ce réseau, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle.

Le réseau Natura 2000 comprend également les zones de protection spéciale classées par les États membres en vertu des dispositions de la directive 79/409/CEE.

2. Chaque État membre contribue à la constitution de Natura 2000 en fonction de la représentation, sur son territoire, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces visés au paragraphe 1. Il désigne à cet effet, conformément à l'article 4, des sites en tant que zones spéciales de conservation, et tenant compte des objectifs visés au paragraphe 1.

▼B

3. Là où ils l'estiment nécessaire, les États membres s'efforcent d'améliorer la cohérence écologique de Natura 2000 par le maintien et, le cas échéant, le développement des éléments du paysage, mentionnés à l'article 10, qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages.

Article 4

1. Sur la base des critères établis à l'annexe III (étape 1) et des informations scientifiques pertinentes, chaque État membre propose une liste de sites indiquant les types d'habitats naturels de l'annexe I et les espèces indigènes de l'annexe II qu'ils abritent. Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, ces sites correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction. Pour les espèces aquatiques qui occupent de vastes territoires, ces sites ne sont proposés que s'il est possible de déterminer clairement une zone qui présente les éléments physiques et biologiques essentiels à leur vie et reproduction. Les États membres suggèrent, le cas échéant, l'adaptation de cette liste à la lumière des résultats de la surveillance visée à l'article 11.

La liste est transmise à la Commission, dans les trois ans suivant la notification de la présente directive, en même temps que les informations relatives à chaque site. Ces informations comprennent une carte du site, son appellation, sa localisation, son étendue ainsi que les données résultant de l'application des critères spécifiés à l'annexe III (étape 1) et sont fournies sur la base d'un formulaire établi par la Commission selon la procédure visée à l'article 21.

2. Sur la base des critères établis à l'annexe III (étape 2) et dans le cadre de chacune des ►**M3** neuf ◀ régions biogéographiques mentionnées à l'article 1^{er} point c) iii) et de l'ensemble du territoire visé à l'article 2 paragraphe 1, la Commission établit, en accord avec chacun des États membres, un projet de liste des sites d'importance communautaire, à partir des listes des États membres, faisant apparaître les sites qui abritent un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires ou une ou plusieurs espèces prioritaires.

Les États membres dont les sites abritant un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires et une ou plusieurs espèces prioritaires représentent plus de 5 % du territoire national peuvent, en accord avec la Commission, demander que les critères énumérés à l'annexe III (étape 2) soient appliqués d'une manière plus souple en vue de la sélection de la totalité des sites d'importance communautaire sur leur territoire.

La liste des sites sélectionnés comme sites d'importance communautaire, faisant apparaître les sites abritant un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires ou une ou plusieurs espèces prioritaires, est arrêtée par la Commission selon la procédure visée à l'article 21.

3. La liste mentionnée au paragraphe 2 est établie dans un délai de six ans après la notification de la présente directive.

4. Une fois qu'un site d'importance communautaire a été retenu en vertu de la procédure prévue au paragraphe 2, l'État membre concerné désigne ce site comme zone spéciale de conservation le plus rapidement possible et dans un délai maximal de six ans en établissant les priorités en fonction de l'importance des sites pour le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, d'un type d'habitat naturel de l'annexe I ou d'une espèce de l'annexe II et pour la cohérence de Natura 2000, ainsi qu'en fonction des menaces de dégradation ou de destruction qui pèsent sur eux.

5. Dès qu'un site est inscrit sur la liste visée au paragraphe 2 troisième alinéa, il est soumis aux dispositions de l'article 6 paragraphes 2, 3 et 4.

ANNEXE III :

FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES (FSD) INITIAL



INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100311 - CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

Identification du site

Type : B (SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.)	Code du site : FR2100311	Compilation : juin 1995	Mise à jour : octobre 2006
--	------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Responsable(s)

DIREN Champagne-Ardenne / SPN-IEGB-MNHN

Appellation du site

CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU

Indication du site et dates de désignation/classement

Date site proposé éligible comme SIC : avril 2006

Date site enregistré comme SIC : -

Date de classement comme ZPS : -

Date de désignation du site comme ZSC : -

Texte(s) de référence

Localisation du site

Coordonnées du centre :

Longitude : 4°34'17"E

Latitude : 48°24'44"N

Superficie (ha) : 267

Périmètre (km) : 0

Altitude (m) :

Min : 118

Max : 130

Moyenne : 123

Région administrative :

Code NUTS	Nom de la région	Pourcent. de couverture
FR212	Aube	100

Régions biogéographiques :

0 Alpine
0 Atlantique
0 Boréale
X Continentale
0 Macaronésienne
0 Méditerranéenne

Carte de localisation :



Relation avec d'autres sites Natura 2000

Code - Nom du site	Type de relation
Description du site	
Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Pelouses sèches, Steppes	5
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9
Forêts caducifoliées	84
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Le projet de ZSC de camp militaire du bois d'Ajou est constitué par un ensemble de bois, prairies, pelouses et marais installé sur les alluvions calcaires des terrasses de l'Aube, situé à l'est du village de Brienne-le-Château.	
Qualité et importance	
<p>Les types forestiers représentés sont l'aulnaie marécageuse, l'aulnaie-frênaie inondable (boisement typique de vallée alluviale) et la chênaie-charmaie calcicole mésophile. De nombreuses essences s'y rencontrent, notamment le frêne oxyphylle (arbre méridional très rare dans l'Aube) et l'orme lisse, inscrits sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, le chêne pédonculé, l'aulne, le sycomore, le tilleul à feuilles cordées, etc.</p> <p>La forêt est entrecoupée de secteurs marécageux à végétation typique de grandes herbes et de carex (laîche des renards, laîche des marais, laîche des rives, laîche raide, laîche aiguë) avec notamment le polystic des marais.</p> <p>Localement le marécage fait place à des bas-marais à flore extrêmement riche avec l'orchis des marais (seule station de l'Aube aujourd'hui connue), la parnassie des marais, le saule rampant, l'oënanthe de Lachenal, l'hydrocotyle, la gentiane pneumonanthe, le gaillard boréal, etc.</p> <p>Les prairies naturelles et les pelouses renferment de nombreuses espèces peu courantes caractéristiques de ces milieux, notamment la violette élevée (dans les prairies de fauche), espèce d'origine continentale protégée au niveau national, très rare en France, en régression spectaculaire et très menacée dans la région, la renoncule à segments étroits (dans la moliniaie) protégée en Champagne-Ardenne, certaines orchidées (ophrys abeille, ophrys frelon, orchis moustique, orchis pyramidal, listère ovale, platanthère à deux feuilles, etc.). Une douzaine d'espèces végétales rares à très rares se rencontrent sur le site, huit bénéficient d'une protection nationale ou régionale et sept sont inscrites dans la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.</p> <p>Les zones naturelles du camp militaire présentent un intérêt biologique exceptionnel puisqu'elles constituent l'un des derniers exemples présentant un complexe de différents milieux sur grèves calcaires. Il s'agit de la dernière zone naturelle aussi étendue et aussi bien conservée de la plaine de Brienne, aujourd'hui totalement dévolue à l'agriculture intensive ou aux carrières de matériaux alluvionnaires.</p>	
Vulnérabilité	
Les habitats de la zone retenue au sein du camp militaire sont en très bon état de conservation. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux. Les modalités d'entretien futur des prairies et des pelouses seront à affiner avec l'autorité militaire. Le niveau de la nappe phréatique est à maintenir le plus élevé possible pour garantir la qualité des milieux humides du site.	
Désignation	
-	
Régime de propriété	
Ministère de la défense à 100 %.	
Le camp militaire du bois d'Ajou est un dépôt de munitions. Le classement du site Natura 2000 ne devra pas porter atteinte aux missions dévolues à cette implantation des services du matériel de l'armée de terre ni remettre en cause l'entretien du site.	
Documentation	
-	

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.. Document téléchargé le 27 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100311 - CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description	Habitats CODE	Espèces	Protections		Activités		
			% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	ÉVAL. GLOB.
3140-Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.			0	C	C	B	B
9160-Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli			10	C	C	B	C
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)			2	C	C	B	C
5130-Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires			0	C	C	C	C
6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)			1	C	C	C	C
6510-Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)			1	C	C	C	C
6410-Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)			0	C	C	B	C
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin			0	C	C	B	C
7210-Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>			0	C	C	B	B

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed.]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 27 août 2010.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100311 - CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invertébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION
Plantes	<i>Ulmus laevis</i>		
Oiseaux	<i>Sturnus vulgaris</i>		
Plantes	<i>Thelypteris palustris</i>		
Plantes	<i>Samolus valerandi</i>		
Oiseaux	<i>Ardea cinerea</i>		
Oiseaux	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		
Mammifères	<i>Muscardinus avellanarius</i>		
Mammifères	<i>Mustela putorius</i>		
Oiseaux	<i>Lanius excubitor</i>		
Oiseaux	<i>Oriolus oriolus</i>		
Oiseaux	<i>Picus viridis</i>		
Plantes	<i>Fraxinus angustifolia</i>		

Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i>		
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i>		
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus</i>		
Mammifères	<i>Felis sylvestris</i>		
Reptiles	<i>Lacerta agilis</i>		
Reptiles	<i>Natrix natrix</i>		
Plantes	<i>Teucrium scordium</i>		
Plantes	<i>Salix repens</i>		
Oiseaux	<i>Podiceps cristatus</i>		
Plantes	<i>Dactylorhiza traunsteinerioides</i>		
Plantes	<i>Ranunculus polyanthemoides</i>		
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i>		
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i>		
Plantes	<i>Orchis palustris</i>		

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.. Document téléchargé le 27 août 2010.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100311 - CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🌐 Cartes interactives SIC](#)
- [🌐 Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

Type de protection aux niveaux national et régional

CODE	DESCRIPTION	% COUVERT.
FR15	PARC NATUREL REGIONAL	100

Relation avec d'autres sites protégés

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR15	Forêt d'Orient	-	100
IN00	Champagne humide	-	100

Relation avec d'autres sites Corine Biotopes

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 27 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100311 - CAMP MILITAIRE DU BOIS D'AJOU : SIC

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [Recherche de données Natura 2000](#)
- [Cartes interactives SIC](#)
- [Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
102	fauche/coupe	Moyenne	0	-
160	Gestion forestière	Faible	0	-
230	Chasse	Faible	0	-

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
------	---------	-----------	-----------	-----------

Gestion du site

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Ministère de la défense (Armée de Terre)

GESTION DU SITE ET PLANS

Document d'objectifs à lancer.

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 27 août 2010.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



ANNEXE IV :

**PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA
FORÊT D'ORIENT**

Parc Naturel Régional de la forêt d'Orient (10)

Siège social du Parc :

Maison du Parc
10220 Piney

Tel : 03.25.43.81.90

Fax : 03.25.41.54.09

Président :

M. Dominique VOIX

Directrice :

Mme Marie-Jeanne BRIAND

Organisme gestionnaire :

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la forêt d'Orient regroupant **50** communes sur **7** cantons :

- canton de Brienne le Château (15 communes)
- canton de Vendeuvre sur Barse (14 communes)
- canton de Piney (8 communes)
- canton de Lusigny sur Barse (8 communes)
- canton de Bar sur Seine (3 communes)
- canton d'Essoyes (1 commune)
- canton de Soulaines Dhuis (1 commune)

Date de création :

16 octobre 1970

Décret de classement :

n° 97299 du 26 mars 1997

Superficie :

Environ **72 000** hectares dont :

- forêts : 20 000 ha
- lacs : 5 000 ha

Population :

Environ **20 000** habitants, soit **30** hab/km²

Domaines d'intervention :

- aménagement du territoire
- protection et mise en valeur du patrimoine
- promotion et développement de l'économie locale
- information, éducation, expérimentation

Milieux naturels

- Natura 2000
 - * 5 sites directive habitats
 - * 1 site directive oiseaux
- Réserve naturelle nationale
- site RAMSAR et - Arrêté de protection de biotope



MARNE

	Musée
	Port
	Nature
	Golf
	Parc de Loisir Nigloland
	Plage
	Information
	Circuit "Eglise à Paris de Bois"

PLAINE CHAMPENOISE

HAUTE-MARNE

AUBE

CÔTE DES BAR



ANNEXE V :

**ZNIEFF N° 210001006 - FORÊT DOMANIALE DE VAL
D'AJOU ET CAMP MILITAIRE DE BRIENNE**

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU ET CAMP MILITAIRE DE BRIENNE

Direction Régionale de l'Environnement

CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00840000

N° SPN : 210001006

Type de zone : 2

Année de description : 1984

Superficie : 999,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2003

Altitude : 119 - 131 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10063	BRIENNE-LA-VIEILLE
10064	BRIENNE-LE-CHATEAU
10117	CRESPY-LE-NEUF
10221	MAIZIERES-LES-BRIENNE
10393	VALLENTIGNY
10184	JUZANVIGNY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

443	23	Aulnaies-frênaies médio-européennes
382	8	Prairies de fauche de plaine
3432	4	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
542	2	Bas-marais alcalins
3731	3	Prairies à molinie sur calcaire et argile

b) Autres milieux :

532	8	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
377	1	Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes
449	5	Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
4126	23	Chênaies-charmaies du Galio-carpinetum
318	6	Fouffrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile
2213	3	Eaux dormantes eutrophes
82	8	Cultures
86	6	Villes, villages, sites industriels

c) Périphérie :

82	Cultures
81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
4	Forêts

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

52	Plaine, bassin
55	Terrasse alluviale
31	Etang
99	Autre (préciser)

Commentaires : Autre : gravières

b) Activités humaines :

18	Activités militaires
----	----------------------

N° rég. : 00840000 / N° SPN : 210001006

- 02 Sylviculture
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 13 Circulation ferroviaire
- 01 Agriculture

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 60 Domaine de l'état
- 30 Domaine communal
- 01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 80 Parc Naturel Régional
- 72 Convention de RAMSAR (zones humides)
- 21 Forêt domaniale
- 39 Forêt de protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 450 Pâturage
- 190 Autres infrastructures (préciser)
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 915 Fermeture du milieu
- 620 Chasse

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 26 Oiseaux

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	3	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	3	43	0	0	0	0	0	205	3	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	1	24						7					

Nb. sp. rares ou menacées		3						8				
Nb. Espèces endémiques												
Nb. sp. à aire disjointe								1				
Nb. sp. en limite d'aire								2				
Nb. sp. margin. écologique												

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 09 Autre
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : Une grande partie des limites suit la délimitation du camp militaire entouré de grillages très élevés, la plaine de Brienne étant presque en totalité cultivée. L'extrémité sud de la ZNIEFF est limitée à la forêt et un diverticule à l'est englobe des prairies d'un grand intérêt.

Commentaire général :

La vaste ZNIEFF II de près de 1 000 hectares de la forêt Domaniale de Val d'Ajou et du camp militaire de Brienne est constituée par un ensemble de bois, prairies, pelouses et marais installé sur les alluvions calcaires des terrasses de l'Aube, situé à l'est du village de Brienne-le-Château. Le camp militaire (entrepôt de munitions) présente un intérêt biologique exceptionnel puisqu'il constitue l'un des derniers exemples présentant un complexe de différents milieux sur grèves calcaires. Il s'agit de la dernière zone naturelle aussi étendue et aussi bien conservée de la plaine de Brienne, aujourd'hui totalement dévolue à l'agriculture intensive.

Les types forestiers représentés sont l'aulnaie marécageuse, l'aulnaie-frênaie inondable (boisement typique de vallée alluviale) et la chênaie-charmaie calcicole mésophile. De nombreuses essences s'y rencontrent, notamment le frêne oxyphylle (arbre méridional très rare dans l'Aube) et l'orme lisse, inscrits sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, le chêne pédonculé, l'aulne, le sycomore, le tilleul à feuilles cordées, etc.

La forêt est entrecoupée de secteurs marécageux à végétation typique de grandes herbes et de carex (laîche des renards, laîche des marais, laîche des rives, laîche raide, laîche aiguë) avec notamment le polystic des marais, la germandrée des marais, le laiteron des marais, le samole de Valérand, etc.

Localement le marécage fait place à des bas-marais à flore extrêmement riche avec l'orchis des marais (seule station de l'Aube aujourd'hui connue), la parnassie des marais, le saule rampant, l'œnanthe de Lachenal, l'hydrocotyle, la gentiane pulmonaire, le gailllet boréal, etc.

Les prairies naturelles et les pelouses renferment de nombreuses espèces peu courantes caractéristiques de ces milieux, notamment la violette élevée (dans les prairies de fauche), espèce d'origine continentale protégée au niveau national, très rare en France, en régression spectaculaire et très menacée dans la région, la renoncule à segments étroits (dans la moliniaie) protégée en Champagne-Ardenne, certaines orchidées (ophrys abeille, ophrys frelon, orchis moustique, orchis pyramidal, listère ovale, platanthère à deux feuilles, etc.). Une douzaine d'espèces végétales rares à très rares se rencontrent sur le site, huit bénéficient d'une protection nationale ou régionale et sept sont inscrites dans la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.

De nombreux oiseaux sont favorisés par la mosaïque de milieux différents présent dans la ZNIEFF et trouvent là nourriture ou possibilité de nidification, notamment les oiseaux d'eau attirés par les nombreux petits étangs du secteur (foulque macroule, grèbe huppé, fuligule morillon, fuligule milouin, canard siffleur), de nombreuses espèces de grives (grive mauvis, grive draine, grive musicienne), le pic mar, la pie-grièche grise (nicheur peu commun dont la population a chuté de manière catastrophique), le tarier pâtre, ces deux derniers inscrits sur la liste rouge régionale des oiseaux (dans la catégorie "en danger" pour la première), le martin pêcheur, le héron cendré, etc.

Le site présente également un grand intérêt paysager au sein de la plaine très cultivée de Brienne. La ZNIEFF est située dans le Parc Régional Naturel de la Forêt d'Orient et elle fait partie des zones humides protégées par la convention de Ramsar. Le périmètre de la ZNIEFF initiale (identifiée par le Muséum National d'Histoire Naturel comme susceptible d'être intégrée au réseau Natura 2000 au titre de la directive Habitats) a subi une petite modification : une légère extension a été effectuée pour englober les milieux intéressants qui subsistent de la ZNIEFF dite des Prés d'Origny et des Gros Prés, aujourd'hui supprimée, celle-ci ayant été détruite par une mise en culture ou en prairie intensive. Elle est dans un bon état général.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000674 MARAIS ET PELOUSES HUMIDES DU JARS
- 210000988 BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE
- 210000673 PELOUSE ET BOIS DES BREBIS A BRIENNE-LA-VIEILLE

Sources / Informateurs

- DIDIER B. & LANFANT P. (partie extérieure au camp militaire) - 1996
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1983
- FAUVEL Bruno - 1996
- RAMEAU Jean-Claude - 1996
- ROYER Jean-Marie - 1983

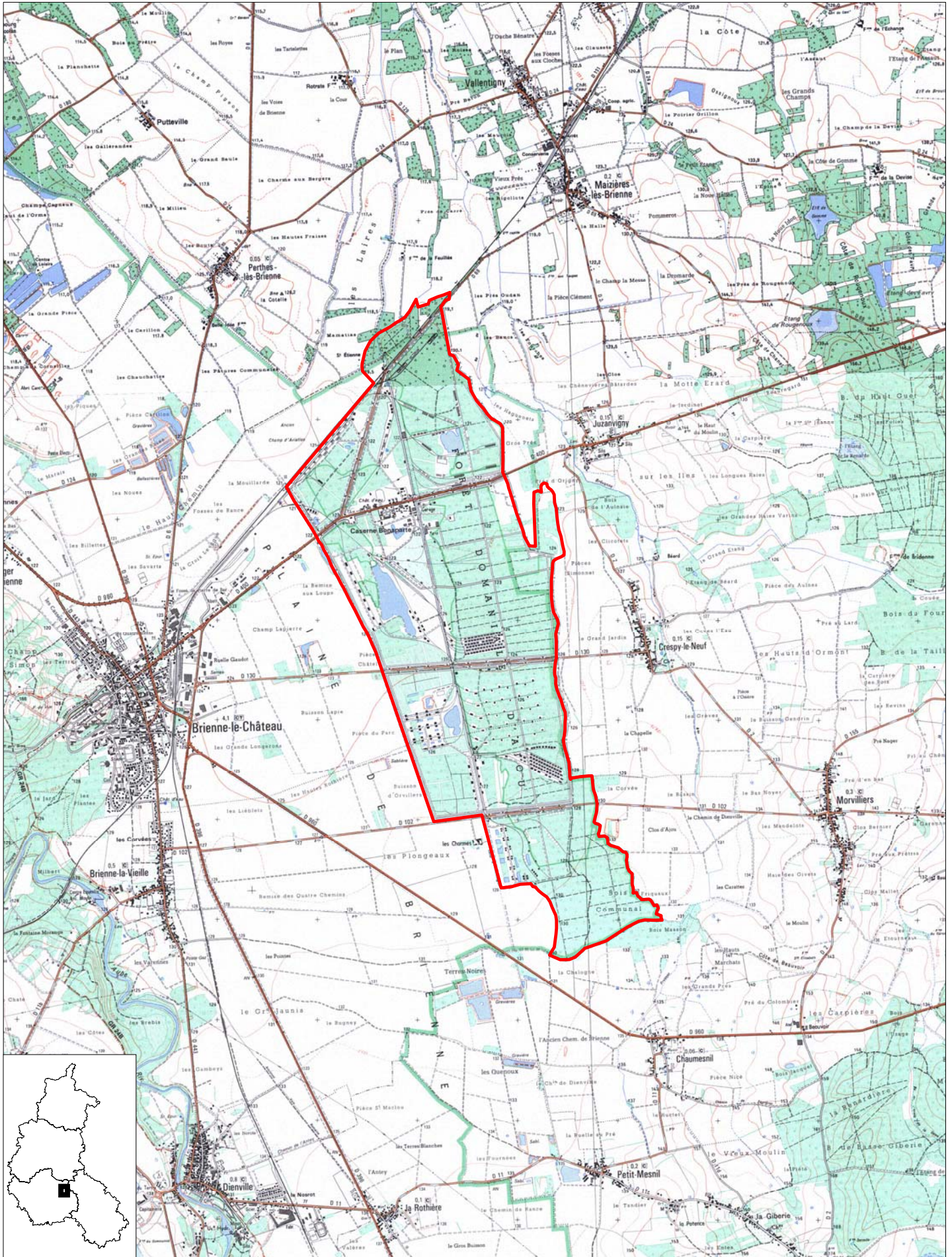
Sources / Bibliographies

- HEMET L. - "Notes de géographie botanique sur l'est du département de l'Aube". Rennes (1909)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Gaudinia fragilis</i>	382	L	A					
<i>Orchis palustris</i>	542		A					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Fraxinus oxyphylla</i>	443	DL	B					
Dicotylédones G-P								
<i>Oenanthe lachenalii</i>	542		A					
<i>Parnassia palustris</i>	542		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	3731		A					
<i>Salix repens</i>	542		A					
<i>Samolus valerandi</i>	532		A					
<i>Sonchus palustris</i>	532		B					
<i>Teucrium scordium</i>	532		B					
<i>Ulmus laevis</i>	443		B					
<i>Viola elatior</i>	382		A					
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Thelypteris palustris</i>	532		B					
Règne animal								
Oiseaux								
<i>Lanius excubitor</i>		R						
<i>Saxicola rubetra</i>		R						

FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU ET CAMP MILITAIRE DE BRIENNE



Surface (ha) : 998.8
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.5 km
N° de carte IGN : 2917 E, 2916 E

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Forêt domaniale de Val d'Ajou et camp militaire de Brienne

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dénommée **Forêt domaniale de Val d'Ajou et du camp militaire de Brienne**

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

**Communes de Brienne-le-Chateau, Brienne-la-Vieille, Juzanvigny,
Crespy-le-Neuf, Maizières-les-Brienne et Vallentigny**

Département de l'Aube

Forêt domaniale de Val d'Ajou et camp militaire de Brienne

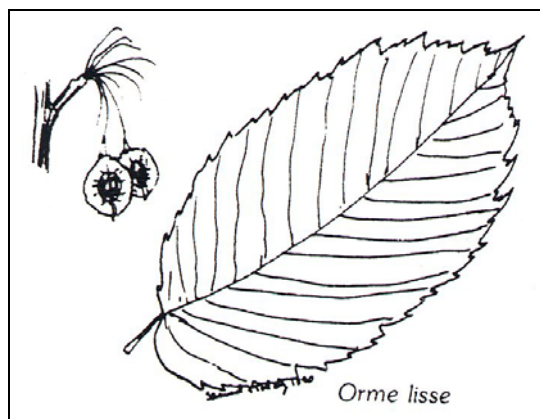
Znieff n° 210001006

Un ensemble sur grève alluviale exceptionnel pour la Champagne

Cette Znieff de type II, d'une superficie de près de 1000 hectares, présente un intérêt biologique exceptionnel puisqu'elle constitue *le dernier exemple pour tout le Nord-Est de la France* présentant l'échantillonnage complet des groupements végétaux présents sur grève calcaire (alluvions calcaires des terrasses de l'Aube déposées durant la dernière période glaciaire) : le camp militaire (entrepôt de munitions) constitue ainsi la dernière zone naturelle aussi étendue et aussi bien conservée de la plaine de Brienne, aujourd'hui totalement dévolue à l'agriculture intensive. Une douzaine d'espèces végétales rares à très rares se rencontrent sur le site dont huit bénéficient d'une protection nationale ou régionale. Le périmètre initial a été légèrement agrandi pour englober les milieux intéressants qui subsistaient encore dans la Znieff dite des Prés d'Origny et des Gros Prés, aujourd'hui supprimée, celle-ci ayant été détruite par une mise en culture ou en prairie intensive.

Les types forestiers représentés sont l'aulnaie marécageuse, l'aulnaie-frênaie inondable (boisement typique de vallée alluviale) et la chênaie-charmaie. Ce sont des végétations relictuelles à conserver en priorité et apparentées aux forêts inondables des grandes vallées européennes (vallée du Rhin, vallée du Danube). De nombreuses essences s'y rencontrent notamment le frêne oxyphylle (arbre méridional très rare dans l'Aube), l'orme lisse, le chêne pédonculé, le sycomore, l'aulne, le tilleul à petites feuilles, etc.

L'orme lisse encore appelé **orme pédonculé** ou **orme diffus** est un arbre majestueux que l'on rencontre généralement dans les forêts humides, souvent inondées par les crues hivernales et printanières des noues ou autres cours d'eau. Il est, des trois ormes champenois, le plus menacé, à la fois par l'épidémie de graphiose qui a décimé ces arbres et par son élimination progressive des forêts par les pratiques sylvicoles.



La forêt est bordée et entrecoupée de secteurs marécageux à végétation typique constituée de roselières et de végétations de hautes herbes avec de nombreuses espèces rares et protégées comme par exemple le polystic des marais, la germandrée des marais, le laiteron des marais, etc.

Localement le marais à grandes herbes fait place à des bas-marais à flore extrêmement riche avec l'orchis des marais (seule station de l'Aube aujourd'hui connue pour cette rare orchidée !), la parnassie des marais, le saule rampant (protégé en Champagne-Ardenne), etc.

Les prairies naturelles renferment possèdent une végétation proche de celle des premières prairies issues de la déforestation voici quelques millénaires. Leur flore renferme de nombreuses espèces peu courantes caractéristiques de ces milieux, notamment la violette élevée (dans les prairies de fauche), espèce d'origine continentale protégée au niveau national, très rare en France, en régression spectaculaire et très menacée dans la région, la renoncule à segments étroits protégée en Champagne-Ardenne, et des orchidées variées (ophrys abeille, ophrys frelon, orchis moustique, orchis pyramidal, listère ovale, platanthère à deux feuilles, etc.

Le **laiteron des marais** est une plante géante qui peut atteindre trois mètres de hauteur en une seule saison ; elle est spéciale aux lisières des endroits marécageux, aux roselières, aux marais tourbeux, sur sol profond et riche en substances nutritives. Très rare dans toute la région, le laiteron des marais est protégé en Champagne-Ardenne.



Une faune avienne intéressante

De nombreux oiseaux sont favorisés par la mosaïque de milieux différents présent dans la Znieff et trouvent là nourriture ou possibilité de nidification, notamment les oiseaux d'eau attirés par les nombreux petits étangs du secteur (foulque macroule, grèbe huppé, fuligule morillon, fuligule milouin, canard siffleur), le martin pêcheur, le héron cendré, de nombreuses espèces de grives (grive mauvis, grive draine, grive musicienne),

le pic mar, la pie-grièche grise (nicheur peu commun dont la population a chuté de manière catastrophique), le tarier des prés, ces deux derniers inscrits sur la liste rouge régionale des oiseaux menacés de champagne-ardenne, etc.

Le **tarier des prés**, encore appelé **traquet tarier**, est un petit passereau insectivore qui fréquente les lieux découverts à végétation assez basse et à buissons épars : prairies, marais, landes, friches... Il niche souvent à terre dans l'herbe au pied d'une grande plante ou d'un arbuste servant de poste de guet. Ses effectifs sont en diminution à peu près partout en France (disparition de son habitat, avancement de la période de fenaison). Il est présent dans les espaces herbagers du Camp de Brienne.



Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces protégées par la loi, ici notamment végétales, pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le ou les secteurs concernés de cette Znieff.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, actuellement en bon état, il serait bon d'éviter ou au moins de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt en particulier le drainage, le défrichage et la mise en culture, l'introduction de peupliers. Par contre le maintien de la fauche traditionnelle et du pâturage dans les prairies est bien sur à conseiller, de même que celui du traitement forestier actuel.

Un intérêt pour la commune

Le maintien dans votre commune d'une telle zone présente un intérêt biologique et scientifique avec la conservation d'un patrimoine exceptionnel pour tout le Nord-Est de la France, mais aussi un important intérêt cynégétique.

La **parnassie des marais** est une délicate fleur aux teintes ivoirines. Plante basse, elle ne résiste pas à la concurrence des grandes herbes et ne se trouve que dans les parties les plus humides des marais. En voie de disparition dans toute la plaine française, elle subsiste dans un ou deux marais tufeux de l'Aube, notamment au bois d'Ajou.



ANNEXE VI :

**ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE :
ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE**



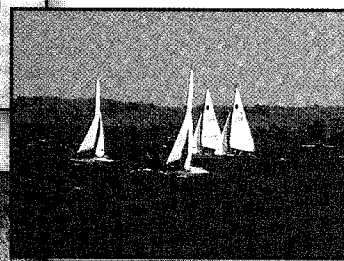
F. BOURGIGNON



F. BOURGIGNON



F. BOURGIGNON



ANFFU



F. BOURGIGNON

la Convention de Ramsar

un réseau international de zones humides

Le 5 avril 1991, les « Etangs de la Champagne Humide » ont été reconnus, par les Etats signataires de la Convention de Ramsar, « zone humide d'importance internationale notamment pour les oiseaux d'eau ».

UN TERRITOIRE DE 235 000 HECTARES
UN LIEU DE VIE POUR 65 000 HABITANTS
UN ESPACE D'ACCUEIL POUR PLUS DE 200 000 OISEAUX D'EAU

Les activités humaines traditionnelles ont contribué à édifier et à entretenir un équilibre fragile entre l'homme et les milieux naturels, source de vie et d'activités économiques.

Aujourd'hui, cet équilibre est menacé comme en témoignent la dégradation de la qualité des eaux et certaines perturbations écologiques.

Le label Ramsar n'engendre aucune contrainte réglementaire. L'Etat s'est engagé à assurer la conservation et l'utilisation rationnelle de ce site exceptionnel reconnu d'intérêt international, aussi il nous appartient à tous, habitants, usagers, visiteurs, de participer à sa préservation.

De nombreux gestionnaires s'attachent déjà à faire connaître, à préserver et gérer harmonieusement les « Etangs de la Champagne Humide ».

Pour en savoir plus :

- Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Maison du Parc, 10220 Piney ☎ 03 25 43 81 90
- Institution Interdépartementale des Barrages - Réservoirs du Bassin de la Seine (Les Grands Lacs de Seine) 8, rue Villiot, 75012 Paris ☎ 01 44 75 29 29
- Syndicat mixte pour l'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq, Maison du lac, 51290 Giffaumont - Champaubert ☎ 03 26 72 62 87
- Maison de la réserve du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny, Office National de la Chasse, site de Chantecoq, 51290 Giffaumont - Champaubert - ☎ 03 29 79 68 79 ou 03 26 73 82 68
- Ligue pour la Protection des Oiseaux, 4, place Maréchal Joffre, 51300 Vitry le François - ☎ 03 26 72 54 47
- Ferme aux grues, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Hameau d'Isson, 51290 Saint Rémy en Bouzémont - ☎ 03 26 72 54 10 ou 03 24 30 06 20

A l'est du bassin parisien, en région Champagne-Ardenne, s'étend la Champagne humide, vaste dépression en forme de croissant de 235 000 hectares, regroupant 191 communes sur 3 départements.

Depuis l'Argonne au nord jusqu'à la Seine au sud, l'eau est partout présente, rythmant les paysages et les activités humaines.

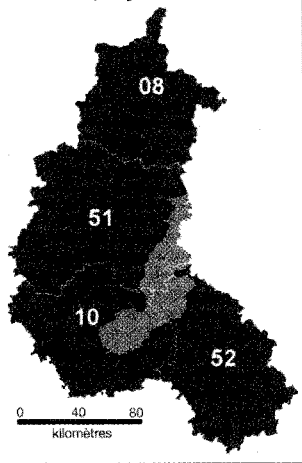
Vastes forêts, multitude d'étangs, mares, rivières et prairies inondables, gravières et, plus récemment, grands lacs-réservoirs, cette diversité de milieux, pour la plupart nés de la main de l'homme, favorise une vie sauvage abondante.

Située sur les grands axes migratoires reliant l'Europe du nord aux contrées méridionales, la Champagne humide constitue une région privilégiée pour les oiseaux d'eau.

Si l'emblème ailé de ce site Ramsar est la grue cendrée, pour laquelle la Champagne humide représente le principal site français de halte migratoire, de nombreux autres oiseaux tout aussi remarquables y stationnent, hivernent ou s'y reproduisent, depuis le grand aigle de mer nordique (pygargue à queue blanche) jusqu'au discret blongios nain (petit héron des roselières). De plus, l'extraordinaire diversité végétale et la richesse en poissons, en amphibiens et insectes... renforcent la valeur patrimoniale du site.



Zone Ramsar en région
Champagne-Ardenne



SAINTE-MENEHOULD

Vallée de la Vière et ses étangs



Forêt et étangs de Belval

VITRY-LE-FRANÇOIS

Etangs d'Outines et d'Arrigny



Bombardier pêcheur

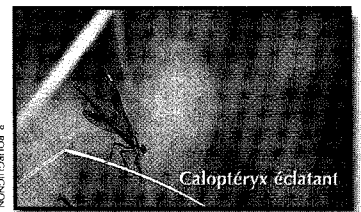
Lac du Der-Chantecoq



Grues cendrées

SAINT-DIZIER

Prairies humides du bassin de la Voire



Caloptéryx éclatant

Etang de la Horre



Grande Douve

Etang de Ramerupt



Héron pourpre

TROYES

BAR-SUR-AUBE



Salamandre tachetée



Vallée de l'Aube

Lacs et Forêt d'Orient

- Zone RAMSAR
- Zones forestières
- Réseau hydrographique et plans d'eau
- Lacs-réservoirs de l'IBRBS
- Périmètres de l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier OGAF - RAMSAR
- Contrats à l'attention des exploitants agricoles pour le maintien d'habitats favorables à l'avifaune
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, site géré par l'Office National de la Chasse
- Arrêtés préfectoraux de protection des biotopes (sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)
- Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
- Sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- Sites acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et gérés par l'Office National de la Chasse
- Points d'information
- Points d'observation des oiseaux d'eau

Echelle : 1 cm vaut 4,5 km - le 27/10/1997

ANNEXE VII :
FICHES DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Mare oligo-mésotrophe basique à Characées

Natura 2000 : 3140-1

Corine Biotopes : 22.44

Phytosociologie : *Charetea fragilis*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Il s'agit de petits tapis assez denses d'algues du genre *Chara* ou *Nitella* se formant, en pleine lumière, dans des eaux généralement peu profondes, soit en bordure d'étang soit dans des mares.

La diversité floristique est faible dans cet habitat. Seules quelques espèces (parfois une ou deux) sont présentes.

Les rares herbiers de Characées observés sur le site "Bois d'Ajou" sont tous de petite taille (quelques décimètres carrés).

On peut les trouver en mélange avec d'autres types de végétation aquatique.

Écologie

Les tapis de Characées poussent dans des milieux neufs, ils constituent un habitat "pionnier".

Ces algues ont une large préférence pour les eaux peu polluées et bien oxygénées, mais la granulométrie du substrat leur importe peu, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un fond strictement caillouteux.

Dynamique

Les Characées interviennent dans les premiers stades de colonisation des plans d'eau.

Progressivement, des Myriophylles et des Cératophylles peuvent coloniser les tapis de Characées. À terme, les tapis de Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) et de divers Potamots (*Potamogeton spp.*) peuvent faire fortement régresser les herbiers de Characées.

Sur le site "Bois d'Ajou", l'évolution des mares à Characées est fortement liée à la dynamique des Cladiaies (Code Natura 2000 : 7210*-1) dont la colonisation centripète peut mener à l'atterrissement des mares et entraîner la régression des herbiers à Characées.

Espèces indicatrices observées sur le site

Diverses espèces de *Chara* et de *Nitella*.



Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

On trouve sur les mares diverses espèces de *Chara* et de *Nitella*, rares et localisées sur le plan régional comme sur le plan national.

Intérêt fonctionnel

Ces herbiers ont un caractère pionnier et se développent dans des eaux de bonne qualité.

Les mares à Characées du site semblent reliées à un apport d'éléments basiques, tendance confirmée par la présence en ceinture de plantes basiphiles comme le Marisque (*Cladium mariscus*.)

Lorsqu'ils couvrent des surfaces importantes (ce qui n'est pas le cas dans la station recensée), ces tapis constituent des lieux de frayère pour les poissons.

En outre ces plantes, calcifiées, sont recherchées par les Écrevisses à la période de mue.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Parmi les nombreuses mares creusées à des fins militaires, seules certaines d'entre elles, qui ne sont plus utilisées actuellement sont végétalisées, notamment par des herbiers à Characées.

On peut potentiellement retrouver cet habitat dans des fossés (éventuellement dans des ornières de chemins.) Aucune observation de ce type n'a cependant été faite.

État de conservation

Les stations repérées sont en bon état de conservation d'un point de vue du cortège végétal.

Néanmoins le très faible nombre de stations et la colonisation des mares par d'autres communautés (végétations à Marisques (*Cladium mariscus*), roselières à Massettes (*Typha latifolia*) ou à Roseaux (*Phragmites australis*) rend les herbiers de Characées vulnérables et implique une surveillance des stations.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Pour s'installer dans de bonnes conditions, les Characées requièrent des eaux calmes, des milieux confinés de superficie réduite et bien abrités ainsi qu'une stabilité du niveau de l'eau.
- Pour se maintenir et proliférer, il leur faut une submersion régulière et une eau de bonne qualité.

Facteurs défavorables

Cet habitat est sensible :

- aux variations trop brutales et trop importantes du niveau d'eau,
- à la baisse de la qualité de l'eau (herbicides, enrichissement en éléments nutritifs),
- aux variations du pH (chaulage),
- à la diminution de la transparence de l'eau,
- au piétinement.

Principes de gestion conservatoire

- Maintenir un niveau d'eau suffisant tout au long de l'année.
- Éviter le curage du plan d'eau, plus particulièrement des couches superficielles qui contiennent les graines
- Ne pas reprofiler les berges ni le fond.
- Ne pas assécher totalement le plan d'eau.
- Ne pas combler le plan d'eau.
- Empêcher le piétinement par le bétail ou des colonies de canards d'élevage et limiter la circulation des engins lourds sur les rives.
- Ne pas amender ni fertiliser le plan d'eau.
- Ne pas planter de Peupliers (*Populus spp.*) en périphérie directe de l'habitat (les feuilles de peupliers émettent des substances toxiques néfastes pour les Characées).
- Ne pas labourer le fond des étangs (pas de mise en culture). Contrôler la végétation ligneuse (saules...) et les espèces colonisatrices autour des étangs (Marisque, Roseaux, Laïches, Baldingère, Massettes...) : coupes, débroussaillage, faucardage.
- Contrôler les espèces envahissantes comme la Jussie (*Ludwigia spp.*).

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

De nombreuses ballastières et de petits points d'eau ont été creusés dans le passé pour obtenir :

- des granulats pour les différents aménagements du camp,
- des réserves d'eau pour l'extinction des éventuels feux qui auraient pu démarrer sur le camp, à proximité ou au niveau des bâtiments de stockage de munitions.

Pratiques actuelles

Certaines mares ou trous d'eau sont encore utilisés comme réserve d'eau, mais de nombreux éléments sont abandonnés permettant ainsi l'installation des Characées.

Pelouse marneuse à Lotier à gousses carrées

Code Natura 2000 : 6210-21
Corine Biotopes : 34.324
Phytosociologie : *Carici tomentosae-
Tetragonolobetum maritimi*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Cet habitat se présente sous forme de végétation rase à dominance d'hémicryptophytes.

Les pelouses calcicoles sont souvent très riches en espèces d'Orchidées, et en dicotylédones à floraisons colorées.

Écologie

Elles sont le plus souvent caractéristiques d'un sol pauvre, calcaire sur roches mères calcaires ou marneuses dans des conditions mésophiles à mésoxérophiles.

Elles peuvent s'installer sur des pentes plus ou moins fortes à des expositions variées.

Dynamique

Les pelouses calcicoles sèches sont généralement issues d'un contexte agropastoral ancien lié au défrichage (vignes ou pâturage ovin).

Un abandon des pelouses induit un embroussaillage et une disparition progressive de la flore caractéristique.

Espèces indicatrices observées sur le site

Lotus maritimus (Lotier à gousses carrées), Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Lin purgatif (*Linum catharticum*), Carline commune (*Carlina vulgaris*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), Polygala commun (*Polygala vulgaris*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Brize intermédiaire (*Briza media*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*)...

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Habitat inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne.

Flore : cet habitat peut abriter des espèces végétales protégées comme la Gymnadénie odorante (*Gymnadenia odoratissima*), l'Orobanche d'Alsace (*Orobanche alsatica*)...

Faune : cet habitat thermophile abrite un riche cortège entomologique (Orthoptères, Rhopalocères,...) et s'avère un milieu de vie apprécié par les reptiles.

Intérêt fonctionnel

Ce milieu ouvert constitue des zones de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes, de reptiles ou de mammifères.

À plus grande échelle, cet habitat est menacé de disparition et il est important de le préserver sur le site.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Cet habitat est présent dans la partie Sud où il forme un vaste ensemble bien conservé.

État de conservation

Les pelouses calcicoles à tendance continentale sur le site du Bois d'Ajou sont en **bon** état de conservation, notamment car elles présentent des espèces typiques, et ne sont pas menacées par la fermeture du milieu.

Cette problématique d'embroussaillage ne concerne pas cet habitat puisque la fauche est annuelle sur le site "Bois d'Ajou".

Exigences écologiques

Facteurs favorables

La fauche permet au milieu de rester en place.



Facteurs défavorables

Cet habitat est sensible à :

- la modification du cortège naturel par changement des pratiques de gestion actuelles (pâturage intensif remplaçant le pastoralisme, fertilisation, mise en culture),
- l'assèchement hivernal du milieu par drainage,
- l'enrésinement ou le boisement naturel suite à l'abandon du milieu.

Principes de gestion conservatoire

- Le maintien d'un milieu ouvert est primordial à la préservation de cet habitat : il faut empêcher la fermeture du milieu notamment grâce à des opérations de débroussaillage puis de fauche.
- Il est également important de ne pas enrichir le milieu en exportant le produit de fauche.
- La fauche doit être tardive.
- Le pâturage peut également être préconisé pour maintenir un milieu ouvert, mais attention au surpâturage et à l'apport azoté qui risquent de nuire à sa préservation.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Avant l'installation du site, il est probable que des défrichements aient été conduits à des fins agricoles.

Pratiques actuelles

L'habitat est actuellement entretenu par fauche annuelle.

Prairie calcaire à Molinie bleue et Sanguisorbe

Natura 2000 : 6410-1

Corine
Biotopes : 37.311

Phytosociologie: *Ranunculo
polyanthemoidis-
Molinietum
caeruleae*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Cet habitat est un habitat prairial à hautes graminées et dicotylédones vivaces sociales.

Deux strates peuvent être différenciées : d'une part la strate supérieure constituée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Grande Pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), d'autre part la strate inférieure composée surtout de diverses espèces de Laïches (*Carex spp.*).

Écologie

Cet habitat se développe dans des stations humides où le sol est acide et pauvre en éléments nutritifs.

Ces prairies présentent une forte diversité de faciès.

Dynamique

La dynamique naturelle de cet habitat tend vers la fermeture. Ainsi l'état prairial actuel peut, sans gestion, aboutir à la colonisation par des espèces ligneuses comme les Saules, les Frênes ou les Ormes.

Espèces indicatrices observées sur le site

Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Succise des prés (*Succisa pratensis*), Grande Pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), Cirse bulbeux (*Cirsium tuberosum*), Fétuque roseau (*Festuca arundinacea*), Laïche glauque (*Carex flacca*), Épiaire officinale (*Stachys officinalis*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*).

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Habitat inscrit sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

Faune :

- La Grande Pimprenelle peut héberger les chenilles de l'Azuré de la sangisorbe (*Maculinea teleius*), inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats et protégé au niveau national.
- Le Damier de la succise, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, est un papillon qui vit potentiellement dans ces prairies.

Cependant, ces deux espèces n'ont pas été observées sur le site du Bois d'Ajou.

Intérêt fonctionnel

Comme beaucoup de milieux ouverts, ces prairies constituent des zones-refuges pour bon nombre d'animaux et notamment pour de nombreuses espèces d'insectes, particulièrement des papillons, des criquets et des sauterelles.

Leur appartenance aux prairies humides les classe parmi les zones constituant un intérêt à la fois biologique et écologique pour la préservation des corridors et des systèmes humides.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Les prairies à Molinie bleue et Sangisorbe officinale se trouvent dans la partie Sud du site "Camp militaire du Bois d'Ajou". Elles se développent sur des petites parcelles entourées de hauts merlons de terre.

État de conservation

L'habitat est observé dans le site Natura 2000 dans un état de conservation moyen, en raison de la faible diversité floristique induite par une proportion importante de Molinie bleue et de la fermeture rapide du milieu par les saules.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- L'habitat se développe sur des sols à teneur en humidité élevée et à pH faible.
- La variante à *Sanguisorba officinalis* caractérise des faciès plus oligotrophes.
- Ces milieux nécessitent un entretien régulier pour ne pas être envahis par la végétation ligneuse (saules...).

Facteurs défavorables

- L'assèchement prolongé du milieu ou le feu provoque l'envahissement de ces milieux par des espèces moins exigeantes et plus concurrentielles comme la Molinie bleue.
- L'enrichissement du milieu en éléments nutritifs et le traitement des chemins avec des herbicides font évoluer l'habitat vers des prairies dominées par des espèces moins exigeantes et moins intéressantes d'un point de vue patrimonial et fonctionnel.
- L'empierrement des chemins, notamment avec des matériaux calcaires, fait disparaître l'habitat (assèchement et modification du pH).
- Le surpâturage fait évoluer l'habitat vers une pâture banale (enrichissement et surpiétinement).
- Le labour conduit à la disparition de l'habitat.

Principes de gestion conservatoire

- Ne pas amender ni fertiliser.
- Ne pas labourer ces prairies.
- Ne pas remblayer les chemins.
- Ne pas traiter les chemins avec des herbicides.
- Ne pas drainer.
- Ne pas brûler les zones de Molinie.
- Ne pas faire de plantations d'arbres.
- Adapter les périodes d'intervention à la sensibilité de la faune et de la flore.
- Restaurer par contrôle du développement des ligneux : coupes, débroussaillage, broyage.
- Dans les faciès riches en Molinie, restaurer par broyage des touradons de Molinie.
- Entretenir par gyrobroyage ou fauche exportatrice.
- Comblers les fossés de drainage.
- Maintenir des zones-refuges lors des opérations de fauche ou de broyage.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Ces milieux étaient autrefois occupés par des bâtiments de stockage de munitions. À l'époque, les merlons de terre servaient à éviter la propagation des feux et les explosions en chaîne.



Pratiques actuelles

La végétation indigène et spontanée ayant repris ses droits, ces emplacements sont devenus des prairies humides alcalines d'intérêt communautaire.

Les faciès se développent le long des chemins régulièrement entretenus, ou dans des prairies humides colonisées par les espèces arbustives.



Prairie mésophile de fauche

Natura 2000 : 6510-6

Corine
Biotopes : 38.22

Phytosociologie : *Arrhenatherion
elatioris*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Il s'agit de prairies assez hautes caractérisées par la présence à la fois de graminées (Fromental élevé largement dominant) et de dicotylédones. Ces prairies sont gérées par fauche ou par pâturage plus ou moins extensif.



Écologie

Les prairies de fauche sont naturellement assez pauvres en azote mais peuvent être plus ou moins fertilisées. On les trouve sur des milieux ouverts sur sols moyennement humides à moyennement secs.

Dynamique

Certaines de ces prairies dérivent probablement des prairies humides à Molinie bleue et à Sanguisorbe officinale (code Natura 2000 : 6410) par enrichissement du milieu (fertilisation, diminution de la qualité de l'eau).

C'est la gestion par fauche ou pâturage qui permet le maintien de ces milieux ouverts. Sans entretien, les prairies à Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) sont colonisées d'abord par des fourrés de Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule roux (*Salix purpurea*), Prunelliers (*Prunus spp.*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)..., puis par la forêt alluviale ou des boisements plus mésophiles, selon le niveau auquel elles se trouvent.

Espèces indicatrices observées sur le site

Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Gaillet jaune (*Gallium verum*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Grande Pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*).

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Habitat inscrit sur la liste rouge des Habitats de Champagne-Ardenne

Faune : la Grande Pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*) peut héberger les chenilles de l'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats et protégé au niveau national (espèce non rencontrée sur le bois d'Ajou.)



Intérêt fonctionnel

Comme beaucoup de milieux ouverts, les prairies à Fromental élevé constituent des zones-refuges pour bon nombre d'animaux et notamment pour de nombreuses espèces d'insectes, particulièrement des papillons, des criquets et des sauterelles.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Les prairies mésophiles de fauche constituent la majeure partie des zones ouvertes de la partie Nord du site Natura 2000, notamment le long des chemins.

État de conservation

De nombreuses prairies de fauche sont encore en bon état de conservation. On observe cependant une tendance à l'abandon et à l'enfrichement.



Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Ces prairies nécessitent un entretien régulier pour ne pas être envahies par les ligneux.
- Le substrat est assez pauvre en éléments nutritifs, notamment en azote.

Facteurs défavorables

- L'absence de gestion conduit à la fermeture de ces prairies.
- Une fertilisation trop forte fait évoluer le cortège végétal en favorisant des espèces moins exigeantes et moins intéressantes.
- Les traitements phytosanitaires font disparaître les espèces les plus sensibles parmi lesquelles la Grande Pimprenelle.

Principes de gestion conservatoire

- Ne pas boiser, ne pas labourer, ne pas mettre en culture.
- Limiter les apports de fertilisants.
- Adapter les périodes d'intervention à la sensibilité des espèces présentes.
- Maintenir des zones-refuges lors des opérations de restauration et d'entretien.
- Entretenir régulièrement par fauche.
- Entretenir régulièrement par pâturage extensif.
- Mettre en place un pâturage extensif d'arrière-saison.
- Faucher les refus de pâturage.
- Restaurer les prairies en voie de fermeture : contrôle des ligneux par coupe, débroussaillage ou broyage.
- Créer et maintenir les corridors entre les prairies favorables à l'Azuré de la sanguisorbe : coupe, débroussaillage, broyage, fauche.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Ces prairies faisaient l'objet, il y a encore quelques décennies, de pratiques agropastorales (fauche et pâturage) permettant de maintenir le cortège végétal et la structure de cet habitat.

Ces pratiques ont tendance à disparaître, ce qui provoque une fermeture de cet habitat.

Pratiques actuelles

Depuis l'installation du camp ces prairies sont entretenues par fauche le long des chemins.

Cladiaie

Natura 2000 : 7210*-1
Corine Biotopes : 53.3
Phytosociologie : *Cladietum marisci*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Cet habitat est caractérisé par la présence du Marisque (*Cladium mariscus*) qui est présent en plus ou moins grande densité et souvent en mélange avec le Roseau (*Phragmites australis*). Les stations sont de superficie variable : de quelques mètres carrés à quelques centaines de mètres carrés.

Le milieu reste suffisamment ouvert pour permettre à des espèces plus basses et moins colonisatrices de se développer : Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*)...

Écologie

Les quelques stations de marais à Marisque recensées sur le site sont toutes développées en bordure de mares et sont régulièrement inondées. Le sol y est très humide toute l'année. Le développement de cet habitat en contexte acidophile à acidiphile est rendu possible par la présence de sources et de suintements aux eaux riches en bases.

Dynamique

Les marais à Marisque trouvent leur optimum dans les régions où la roche-mère est strictement calcaire, ce qui est le cas ici. Il est donc probable que leur extension continue.

La colonisation du milieu par les saules (Saule roux et Saule cendré), pourrait cependant, à terme, faire diminuer la taille des stations, voire les faire disparaître.

Espèces indicatrices observées sur le site

Marisque (*Cladium mariscus*), Roseau (*Phragmites australis*), Samole de Valerand (*Samolus valerandi*).



Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Ces marais hébergent la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*), figurant sur la liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne et considérée comme très rare et en forte régression partout dans la région.

Habitat inscrit sur la liste rouge des Habitats de Champagne-Ardenne.

Intérêt fonctionnel

Les marais à Marisques participent à la mosaïque fonctionnelle des milieux humides du site. Les zones de marais qui colonisent les mares forment sur le site un réseau de milieux humides d'intérêt communautaire.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Environ cinq stations de cet habitat ont été répertoriées sur le site.



État de conservation

Les marais à Marisque sont peu typiques sur le site. Les stations sont pour la plupart de faible superficie.

Les stations semblent suivre une dynamique de colonisation des mares.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Cet habitat se développe sur des sols humides toute l'année.

Facteurs défavorables

- L'enrichissement en éléments nutritifs tend à altérer l'état de conservation de ce biotope.
- La fermeture du milieu par les ligneux fait à terme disparaître ces marais.



Principes de gestion conservatoire

- Ne pas boiser l'habitat ou son environnement proche.
- Ne pas mettre en culture l'habitat et ses abords proches.
- Ne pas épandre de pesticides ou d'intrants.
- Maintenir un fonctionnement hydraulique des mares permettant de garder des rives humides toute l'année.
- Ne pas envoyer l'habitat.
- Ne pas drainer le site ni ses abords proches.
- Maintenir une bonne qualité physico-chimique de l'eau à l'échelle du bassin versant.
- Maintenir les rives des mares et leurs abords ouverts : coupes, débroussaillage.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Les mares étaient il y a quelques décennies exploitées comme ballastières ou comme réserve de granulats ou d'eau à des fins militaires.

Pratiques actuelles

La partie Sud n'abritant plus de bâtiments de stockage, les plans d'eau n'ont actuellement plus aucun rôle militaire alors qu'au Nord l'activité de stockage se poursuit.

Boisement neutrophile de Chênes pédonculés et de Frênes élevés

Natura 2000 : 9160 - 1

Corine Biotopes : 41.23

Phytosociologie : *Fraxino excelsioris-
Quercion roboris*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Cet habitat correspond à un boisement dont la strate arborée marque un sylvofaciès encore jeune et est dominé par de nombreux Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*). En sous-strate on observe soit des espèces arbustives, soit des ronces indiquant un stade jeune.

On trouve également (partie Sud) un faciès à hauts Chênes pédonculés (*Quercus robur*) matures avec, en sous-strate, un étage herbacé présentant peu voire pas du tout de ronces et une composition en espèces herbacées diversifiée.

Dynamique

Les chênaies pédonculées sont les stades ultimes de successions végétales. Dans le cas présent, elles dérivent sûrement de prairies de fauche ayant évolué en fruticées calcicoles puis en taillis forestiers avant d'aboutir à la formation actuelle.



Écologie

Ces forêts se développent sur des sols subissant une forte humidité périodique mais non permanente, permettant l'installation d'un cortège d'herbacées des milieux frais.

Espèces indicatrices observées sur le site

Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Viorne mancienne (*Viburnum lantana*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), Gouet tacheté (*Arum maculatum*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Rosier des chiens (*Rosa canina*)

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Ces chênaies peuvent abriter des espèces d'intérêt patrimonial comme le Sabot de Vénus (*Cyripedium calceolus*) espèce de l'annexe II de la Directive Habitats, la Gagée jaune (*Gagea lutea*), protégée au niveau national, ou la Nivéole printanière (*Leucojum vernum*) protégée en Champagne-Ardenne.

Des insectes saproxyliques (*Lucanus cervus*...) ou des champignons saprophytes peuvent également apprécier ces milieux.

Cependant, ces espèces n'ont pas été rencontrées sur le site du Bois d'Ajou.

Intérêt fonctionnel

Habitat stratifié qui accueille de nombreuses espèces animales (entomofaune et particulièrement insectes saproxyliques, mammifères...).

Les boisements sont à conserver dans l'optique de préserver une mosaïque de milieux au sein du site du Bois d'Ajou.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Les formations arborées présentes au sein du site Natura 2000 "Camp militaire du Bois d'Ajou" forment dans la partie Sud un vaste boisement d'une même entité alors que, dans la partie Nord, ce boisement est segmenté en plusieurs entités de plus petite taille.

État de conservation

Les formations de la partie Nord présentant un embroussaillement important et étant fragmentées sont en état de conservation **moyen**.

En revanche, le boisement de la zone Sud n'est pas dégradé et on considère qu'il est en **bon** état de conservation.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Sol frais et humidité propices à l'installation de l'habitat d'intérêt communautaire.
- Diversité des essences.



Facteurs défavorables

- Coupe à blanc.
- Fragmentation par la présence de chemins.
- Tassement du sol.
- Enrésinement.

Principes de gestion conservatoire

- Éviter la réalisation de transformations (plantations d'espèces différentes) pour les zones en bon état de conservation.
- Favoriser la régénération naturelle.
- Éviter la présence de clairières sur de trop grandes surfaces pour ne pas favoriser l'envahissement par les arbustes calcicoles.
- Maintenir des zones de futaie régulière.
- Dans le cas de taillis sous futaie, rénover les mélanges par bouquets en maintenant une certaine hétérogénéité des âges au sein des parcelles.
- Effectuer des travaux de dégagement mécaniques ou manuels.
- Éviter les passages répétés d'engins.
- Préférer les périodes de gel pour débarder.
- Conserver un maximum d'espèces.
- Conserver des arbres sénescents (1 à 5 par hectare).

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

La pratique du taillis sous futaie a profondément marqué les peuplements forestiers, lesquels ont été soumis pendant longtemps à des prélèvements destinés à satisfaire les besoins locaux et de l'agglomération parisienne (bois de chauffage, bois de construction) alimentée depuis la Champagne humide notamment grâce au réseau hydrographique des bassins de l'Aube.

Pratiques actuelles

À l'heure actuelle, les formations arborées sont gérées par l'ONF (Office National des Forêts) dans le but d'aménager les zones pour les rendre propices au bon déroulement des exercices de manœuvre.

ANNEXE VIII :
RELEVÉS DES ESPÈCES VÉGÉTALES PAR HABITATS
NATURELS

Nom latin	Nom français	Statut de protection	Friche industrielle 87.1	Pelouses marneuses à Lotier à Gousses carrées - 34.324	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sangisorbe officinale 37.311	Cladiaie 53.31	Roselière à Roseau et Jonc des Chaisiers 53.11	Fourré préforestier neutrophile 31.81	Boisement neutrophile de Chênes pédonulés et de Frênes élevés 41.23	Roselière à Massette à larges feuilles 53.13	Clairière arbustive de Saules 31.872	Fourré humide de Saules 44.921	Lisière forestière calcicole 34.42	Mare à Potamots 22.4314	Mares à Charas 22.44	Prairie mésophile de fauche 38.22
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre								x							
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore								x							
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille		x													x
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine		x	x												x
<i>Ajuga genevensis</i>	Bugle de Genève															x
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées					x				x						
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun						x									
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés															x
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal			x												
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge			x												x
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois								x							
<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire			x												
<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane		x													
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet			x												
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental		x	x	x											x
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté								x							
<i>Asperula cynanchica</i>	Aspérule à l'esquinancie		x													
<i>Avenula pubescens</i>	Avoine pubescente			x	x											x
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette		x													
<i>Betula alba</i>	Bouleau blanc											x				
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux							x	x		x	x				

Nom latin	Nom français	Statut de protection	Friche industrielle 87.1	Pelouses marneuses à Lotier à Gousses carrées - 34.324	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sangisorbe officinale 37.311	Cladiaie 53.31	Roselière à Roseau et Jonc des Chaisiers 53.11	Fourré préforestier neutrophile 31.81	Boisement neutrophile de Chênes pédonulés et de Frênes élevés 41.23	Roselière à Massette à larges feuilles 53.13	Clairière arbustive de Saules 31.872	Fourré humide de Saules 44.921	Lisière forestière calcicole 34.42	Mare à Potamots 22.4314	Mares à Charas 22.44	Prairie mésophile de fauche 38.22
<i>Chara sp.</i>															x	
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée		x	x	x			x					x			x
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire				x											x
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc		x													
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris								x							
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs		x					x			x					x
<i>Cirsium tuberosum</i>	Cirse bulbeux				x											
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun		x													
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque					x										
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies		x					x	x		x					
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun												x			
<i>Colchicum multiflorum</i>	Colchique d'automne				x											
<i>Conopodium majus</i>	Conopode dénudé	LRCA							x							
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet								x							
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs															x
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada		x					x								
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin							x	x			x				
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier								x							
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style							x	x							
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré		x	x												x
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage		x	x									x			x

Nom latin	Nom français	Statut de protection	Friche industrielle 87.1	Pelouses marneuses à Lotier à Gousses carrées - 34.324	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sangisorbe officinale 37.311	Cladiaie 53.31	Roselière à Roseau et Jonc des Chaisiers 53.11	Fourré préforestier neutrophile 31.81	Boisement neutrophile de Chênes pédonulés et de Frênes élevés 41.23	Roselière à Massette à larges feuilles 53.13	Clairière arbustive de Saules 31.872	Fourré humide de Saules 44.921	Lisière forestière calcicole 34.42	Mare à Potamots 22.4314	Mares à Charas 22.44	Prairie mésophile de fauche 38.22
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée															x
<i>Orchis anthropophora</i>	Acéras homme pendu			x												
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire												x			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun		x								x		x			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées								x							
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette à quatre feuilles								x							
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé		x	x									x			
<i>Phleum pratense</i>	Phléole des prés		x	x												x
<i>Phragmites australis</i>	Roseau					x	x			x						
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine							x								
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Grand Boucage							x					x			
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre												x			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé			x									x			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur			x												
<i>Platanthera chlorantha</i>	Platanthère à fleurs verdâtres								x							
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel		x													x
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois								x							
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés			x												x
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun		x	x				x								
<i>Polygala vulgaris</i>	Polygala commun			x												
<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir							x			x					

Nom latin	Nom français	Statut de protection	Friche industrielle 87.1	Pelouses marneuses à Lotier à Gousses carrées - 34.324	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sangisorbe officinale 37.311	Cladiaie 53.31	Roselière à Roseau et Jonc des Chaisiers 53.11	Fourré préforestier neutrophile 31.81	Boisement neutrophile de Chênes pédonculés et de Frênes élevés 41.23	Roselière à Massette à larges feuilles 53.13	Clairière arbustive de Saules 31.872	Fourré humide de Saules 44.921	Lisière forestière calcicole 34.42	Mare à Potamots 22.4314	Mares à Charas 22.44	Prairie mésophile de fauche 38.22
<i>Populus tremula</i>	Tremble							x								
<i>Potamogeton natans</i>	potamot nageant													x		
<i>Potentilla erecta</i>	Tormentille				x											
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante				x			x								
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale								x							
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée			x												
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune															x
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai								x							
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier								x			x				
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique		x													
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé				x			x	x							
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or															x
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse															x
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette						x				x					
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante		x													x
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune		x													
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif							x	x				x			
<i>Rhinanthus minor</i>	Petit cocriste		x	x									x			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge								x							
<i>Roegneria canina</i>	Chiendent des chiens								x							
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens							x	x							

Nom latin	Nom français	Statut de protection	Friche industrielle 87.1	Pelouses marneuses à Lotier à Gousses carrées - 34.324	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sangisorbe officinale 37.311	Cladiaie 53.31	Roselière à Roseau et Jonc des Chaisiers 53.11	Fourré préforestier neutrophile 31.81	Boisement neutrophile de Chênes pédonulés et de Frênes élevés 41.23	Roselière à Massette à larges feuilles 53.13	Clairière arbustive de Saules 31.872	Fourré humide de Saules 44.921	Lisière forestière calcicole 34.42	Mare à Potamots 22.4314	Mares à Charas 22.44	Prairie mésophile de fauche 38.22
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune		x					x	x		x					
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés							x								
<i>Salix acuminata (=Salix atrocinerea)</i>	Saule roux-cendré										x	x				
<i>Salix alba</i>	Saule blanc								x		x					
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes		x					x								
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault							x			x	x				
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré							x			x	x				
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre				x	x		x			x					
<i>Salix repens</i>	Saule rampant				x											
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir				x											
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand	LRCA				x	x									
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite Pimprenelle				x											x
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle				x											x
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers					x										
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse						x									
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée												x			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée		x					x					x			
<i>Seseli montanum</i>	Séséli des montagnes			x									x			
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc		x													x
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire		x													
<i>Solidago virgaurea</i>	Verge d'or		x										x			

<i>Nom latin</i>	<i>Nom français</i>	Statut de protection	Friche industrielle 87.1	Pelouses marneuses à Lotier à Gousses carrées - 34.324	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sangisorbe officinale 37.311	Cladiaie 53.31	Roselière à Roseau et Jonc des Chaisiers 53.11	Fourré préforestier neutrophile 31.81	Boisement neutrophile de Chênes pédonulés et de Frênes élevés 41.23	Roselière à Massette à larges feuilles 53.13	Clairière arbustive de Saules 31.872	Fourré humide de Saules 44.921	Lisière forestière calcicole 34.42	Mare à Potamots 22.4314	Mares à Charas 22.44	Prairie mésophile de fauche 38.22
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc												x			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne				x			x	x							
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier								x							
<i>Vicia cracca</i>	Vesce en épis				x											x
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée															x
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée															x
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies															x
<i>Viscum album</i>	Gui								x							

ANNEXE IX :

**MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA PATRIMONIALITÉ
ET DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX**

Méthode pour établir la patrimonialité des habitats et des espèces :

Statut	Mare oligo-mésotrophe basique à Characées (3140-1)	Pelouse marneuse à Lotier à gousses carrées (6210-21)	Prairie calcaire à Molinie bleue et Sanguisorbe officinale (6410-1)	Prairie mésophile de fauche (6510-6)	Cladiaie (7210*-1)	Boisement neutrophile de Chênes pédonculés et de Frênes élevés (9160-1)
Directive Habitats	x	x	x	x	x (prioritaire)	x
Convention de Berne						
Protection nationale						
Liste rouge mondiale						
Liste rouge nationale						
Liste rouge de Champagne-Ardenne		x	x	x	x	
Liste orange de Champagne-Ardenne						
Statut de patrimonialité	Moyen	Fort	Fort	Fort	Très fort	Moyen

Récapitulatif de la valeur patrimoniale, de l'urgence à intervenir et de l'usage des habitats (et des habitats d'espèces)

Espèces	Valeur patrimoniale					Urgence à intervenir			Usages entrant en interaction	
	Caractère prioritaire	Responsabilité du site vis-à-vis de la conservation	Représentativité / Typicité	Présence d'espèces remarquables	Statut de protection / de patrimonialité	État de conservation	Fragilité	Niveau de menace sur le site	Type d'usage	Effet
Mare oligo-mésotrophe basique à Characées (3140-1)	-	Faible	Forte	-	Moyen	Bon	Forte	Moyen	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux
Pelouse marneuse à Lotier à gousses carrées (6210-21)	-	Forte	Forte	-	Fort	Bon	Forte	Faible	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux
Prairie calcaire à Molinie bleue et Sanguisorbe officinale (6410-1)	-	Forte	Faible	-	Fort	Moyen	Forte	Forte	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux
Prairie mésophile de fauche (6510-6)	-	Forte	Moyenne	-	Fort	Bon à moyen	Forte	Moyen	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux
Cladiaie (7210*-1)	Oui	Faible	Faible	Oui	Très fort	Bon	Moyenne	Faible	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux

Espèces	Valeur patrimoniale					Urgence à intervenir			Usages entrant en interaction	
	Caractère prioritaire	Responsabilité du site vis-à-vis de la conservation	Représentativité / Typicité	Présence d'espèces remarquables	Statut de protection / de patrimonialité	État de conservation	Fragilité	Niveau de menace sur le site	Type d'usage	Effet
Boisement neutrophile de Chênes pédonculés et de Frênes élevés (9160-1)	-	Moyenne	Moyenne	-	Moyen	Bon à moyen	Faible	Moyen	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux	Cf. DOCOB - Partie 4 - II - Définition et hiérarchisation des enjeux

ANNEXE X :
LISTE DES ESPÈCES À FAVORISER

Essences privilégiées en milieu sec à frais :

Arbres :

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*) (acidiphile),
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),
- Charme (*Carpinus betulus*) (neutrocline),
- Châtaigner commun (*Castanea sativa*) (acidiphile),
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*) (neutrocline),
- Chêne sessile (*Quercus petraea*),
- Érable champêtre (*Acer campestre*) (calcicole),
- Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) (neutrocline),
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) (neutrocline),
- Hêtre (*Fagus sylvatica*),
- Merisier vrai (*Prunus avium*) (neutrocline),
- Orme champêtre (*Ulmus minor*) (neutrocline),
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) (acidiphile),
- Tremble (*Populus tremula*).

Arbustes :

- Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*),
- Bourdaine (*Frangula dodoneil*) (acidiphile),
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) (calcicline),
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) (calcicline),
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*),
- Houx (*Ilex aquifolium*),
- Néflier (*Mespilus germanicus*) (acidiphile),
- Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*) (calcicole),
- Noisetier (*Corylus avellana*),
- Poirier commun (*Pyrus pyraeaster*),
- Pommier sauvage (*Malus sylvestris*),
- Prunellier (*Prunus spinosa*) (neutrocline),
- Rosier des chiens (*Rosa canina*) (neutrocalcicole),
- Sureau noir (*Sambucus nigra*) (neutrophile),
- Troène (*Ligustrum vulgare*) (calcicline),
- Viorne mancienne (*Viburnum lantana*) (neutrocalcicole).

Essences privilégiées en milieu humide à très humide :

Arbres :

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*),
- Bouleau blanc (*Betula alba*),
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) (neutrocline),
- Saule blanc (*Salix alba*),
- Saule roux-cendré (*Salix acuminata*),
- Tremble (*Populus tremula*).

Arbustes :

- Bourdaine (*Frangula dodoneil*) (acidiphile),
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) (calcicline),
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*),
- Saule cendré (*Salix cinerea*),
- Saule marsault (*Salix caprea*) (neutrocline),
- Viorne obier (*Viburnum opulus*) (neutrocline).